

N^o 1 Citoyen *Foache freres*
Moullé le jeune

Paris, le

27

Nivose,

l'an II de la République Française.

P. S. Les avantages que cette Capitale renferme pour les
marchandises qui y parviennent en passe-départ, nous en-
gagent à vous faire nos offres de services pour la réception,
expédition et vente, lorsque les circonstances se présen-
teront avantageuses; et nous avons nos amis que leurs intérêts
seront soignés comme les nôtres.

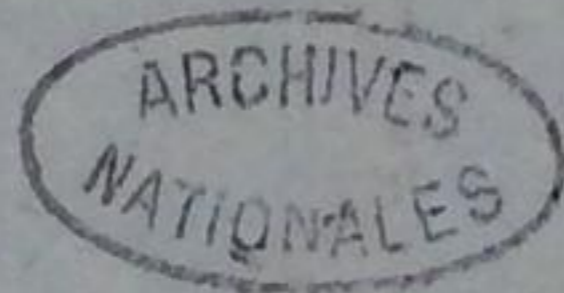
Charles Sorelle
LE zèle et l'activité avec lesquels mon gendre, Charles
Sorelle, m'a secondé depuis trois années que je l'ai au
nombre de mes enfans; sa conduite et son assiduité mé-
ritent mon approbation, je ne puis mieux lui témoigner,
et resserrer l'amitié qui nous unit, qu'en le prenant pour mon
associé.

J'ai donc l'avantage de vous prévenir de ma nouvelle
société, qui n'apportera aucun changement dans ma maison,
sinon que sa raison sera désormais, Moullé le jeune et
Sorelle; veuillez en prendre note, vous avez, de l'autre part,
nos signatures respectives, auxquelles nous vous prions
d'ajouter foi.

Je vous préviens aussi que je resterai seul chargé de la
liquidation des objets ultérieurs au 11 nivose (premier jan-
vier 1794, vieux style.)

Je vous prie d'agréer mes sincères remerciemens de la
confiance dont il vous a plû m'honorer jusqu'aprésent, et
je me flatte que vous voudrez bien la continuer à ma
nouvelle raison, qui fera tout ce qu'elle doit pour se la
captiver.

Je vous salue fraternellement.



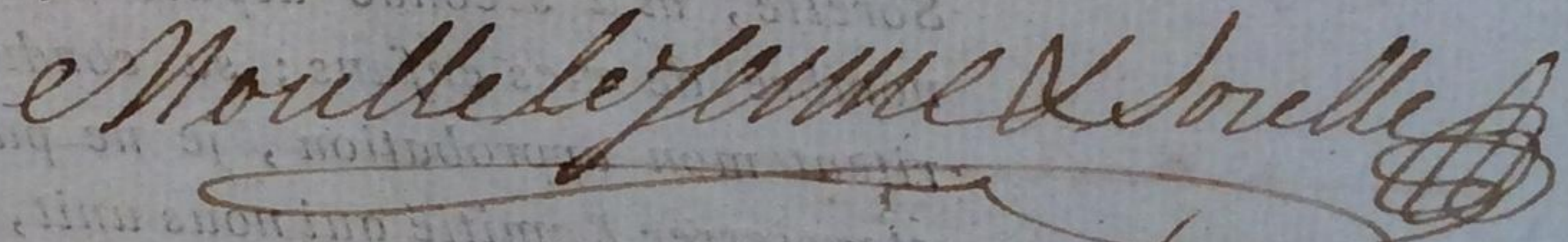
Moullé le jeune

T. S. V. P.

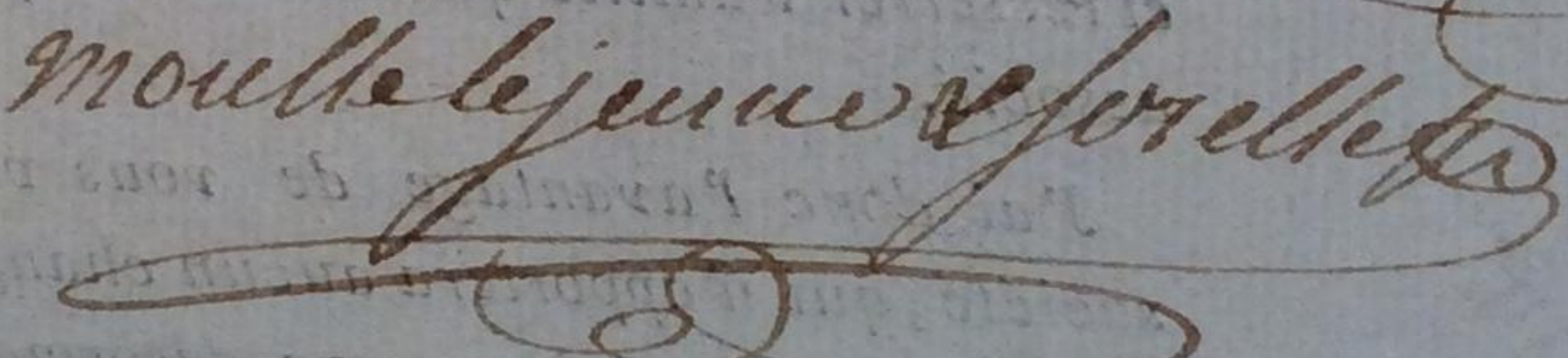
P. S. Les avantages que cette Capitale réunit pour les marchandises qui y parviennent en passe-debout, nous engageant à vous faire nos offres de services pour la réception, expédition et vente, lorsque les circonstances se présenteront avantageuses; et assurons nos amis que leurs intérêts seront soignés comme les nôtres.

Signatures de vos concitoyens

MOULLE le jeune,



CHARLES SORELLE.



Rue de la Vieille Monnoye, no. 21.

